

LA MYCOSE DES ONGLES



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

PUBLICITÉ

Beaucoup de gens ont des questions concernant la fameuse mycose des ongles depuis la diffusion de l'annonce sur ce problème. Disons que la compagnie pharmaceutique derrière cette publicité a bien investi dans cette publicité qui fait jaser.

Dans la dite publicité, des termes sont utilisés comme « c'est contagieux » ou « ça ne disparaîtra pas tout seul » tout en mentionnant qu'il faut une ordonnance pour traiter cette condition. Beaucoup de marketing derrière cela !

QU'EST-CE QUE LA MYCOSE DES ONGLES

C'est un type de champignons appelé « dermatophyte » et ce ne sont pas les mêmes champignons qui peuvent causer d'autres infections connues (comme les infections vaginales ou les infections dans les zones humides du corps). Le traitement n'est pas le même non plus. Ce type de champignons est souvent déjà présent sur notre peau et ne fait rien de bien grave.

D'ailleurs, plusieurs autres conditions peuvent engendrer des changements de l'ongle qui ressemblent à la mycose des ongles (traumatisme, psoriasis, eczéma, déformation due aux chaussures, etc). Quand quelqu'un présente un ongle déformé,

jaunâtre/brunâtre, épaissi etc, il faut donc commencer par préciser le diagnostic. Le diagnostic de la mycose des ongles se fait avec un prélèvement de l'ongle et une analyse en laboratoire.

Pour la grande majorité des patients : la mycose des ongles ne présente **AUCUN** danger. D'ailleurs, ce ne sont pas tous les mycoses de l'ongle « prouvées » avec l'analyse qu'on doit traiter. On peut traiter entre autres si : le patient est immunosupprimé, inconfort important ou si raison esthétique.

Si on décide de traiter, il existe grosso modo 3 traitements : un médicament qu'on applique en vernis, un où on prend des comprimés par la bouche et des soins podiatriques.

Le vernis : c'est la compagnie pharmaceutique qui a payé pour la publicité qui vend ce produit. Celui-ci doit être appliqué à tous les jours pendant 9 à 12 mois, a un taux de succès de 26% après un an et coûte 117\$/millilitre !

Les comprimés : ceux-ci doivent être pris à tous les jours pendant 3 mois. Ce sont des médicaments qui affectent le foie, donc il faut être très prudent...des prises de sang doivent être faites régulièrement pour s'assurer que cela reste sécuritaire.

Le podiatre (spécialiste des pieds) : vous pouvez consulter ce spécialiste sans consultation préalable de votre médecin. Ce n'est pas gratuit (sauf avec certains assurances), mais le podiatre peut vous offrir des soins de pieds et un traitement sûr et sécuritaire.

En conclusion, **ne paniquez pas avec vos ongles** ! Même si la publicité vous encourage à consulter, ce n'est pas obligatoire pour cette condition qui est sans danger et qui, pour la plupart, est uniquement une **question esthétique**.